



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT  
DEPOSE PAR LA COMMUNE DE CASTETS  
EN VUE D'UN DEFRIQUEMENT POUR L'EXTENSION D'UNE PLATE-FORME DE  
STOCKAGE INTERMARCHE**

En application des articles L. 122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichage déposé par la commune de CASTETS est mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

**MAIRIE DE CASTETS  
40 Place Edouard Landouat  
40260 CASTETS**

**jours et heures ouverture mairie :**

**lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 17 h 00 et mardi de  
8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 18 h 30.**

**PREFECTURE DES LANDES - ACCUEIL  
26, rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN  
jours et heures ouverture Préfecture :  
du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 16 h**

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance :

**du 04 mai 2015 au 08 juin 2015**

Les éléments consultables du dossier sont les suivants :

- la demande d'autorisation de défrichage
- l'étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de l'autorité environnementale
- le procès verbal de reconnaissance des lieux

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet aux adresses indiquées ci-dessus.

La commune de CASTETS dressera le bilan de la mise à disposition du public et le tiendra à disposition du public sur le site internet de la Préfecture des Landes, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt)  
<http://www.landes.gouv.fr>

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer